

# La garantie de 10 ans par capitalisation

l'assurance d'une sécurité maximale.

## Certificat de garantie

(art L211-15 du code de la consommation)

Modèle Piscine : ..... N° de coque : .....

Date de livraison : .....

Nom du client : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Email : .....

Les sociétés Léa Composites PCA (101 route de Casis 13830 Roquefort la Bédoule), Léa Composites Languedoc (ZA La Salicome, la Giberte 30127 Bellegarde), Léa Composites Est (4 rue de la Bruyère 57230 Bléche) et Léa Composites Aquitaine (Z Les grands Champ Bat 56 17200 Agrefeuille d'Aunis), ci-après dénommées le **Fabricant**, garantissent leurs fabrications de Coques en résines polyester armé de fibres de verre grand gabarit recouvertes de « Gel Coat - ISO NPG utilisées pour la construction de piscines, au titre de l'article 1792-4 du Code Civil (responsabilité solidaire des Fabricants d'Équipements Pouvant Engager la Responsabilité Solidaire, loi 78-12 du 4/1/1978) pendant 10 ans (art 1792-4-1 du Code Civil).

Cette garantie légale décennale est couverte par une compagnie d'assurance spécialisée de l'assurance décennale par capitalisation (art L241-1 du code des assurances), adhérente à la Convention de Règlement des Sinistres Construction et soumise au contrôle réglementaire des autorités françaises.

Exclusions: les défauts et leurs conséquences de tout ordre occasionnés par le transport ou la dépose en fond de fouille si réalisés par un tiers ; les défauts occasionnés par une installation non conforme au DTP Coque et au Manuel d'installation en vigueur ; la décoration et les dommages résultant du non-respect des consignes d'entretien précisées dans le Guide d'utilisation et d'entretien en vigueur (dont l'usage de produits inadéquats pour le traitement de l'eau, ou le mauvais usage de ces mêmes produits ou équipements de traitement) ; tout dommage résultant d'une vidange même partielle ou ponctuelle en dessous du niveau de milieu des skimmers (obligation de maintenir en permanence la piscine pleine d'eau et de solliciter les services d'un piscinier professionnel pour toute vidange même partielle) ; les défauts esthétiques ; les négligences ; toute autre cause extérieure à la coque. L'acheteur reconnaît avoir reçu le Guide d'utilisation et d'entretien en vigueur, ainsi qu'en cas de vente en kit le Manuel d'installation en vigueur, d'en avoir pris connaissance et de faire son affaire de leur respect par tous tiers utilisateurs ou intervenants.

En cas de défauts imputables à sa fabrication, le Fabricant mettra à la disposition de l'acheteur le technicien et le matériel nécessaires aux réparations sur le lieu de l'installation de la piscine. Ne seront pas à la charge du Fabricant les éventuels frais de produits d'entretien, vidange, remplissage, énergie, accès au chantier et aux éventuelles parties enterrées. Un point d'eau et d'électricité devra être mis gracieusement à la disposition du technicien sur le lieu d'opération.

Les délais d'intervention dépendront de la climatologie, de la saisonnalité et de l'ordre d'enregistrement des demandes de Service Après-Vente.

En outre, tous les matériels vendus sont garantis 2 ans au titre des vices cachés et du bon fonctionnement sous réserve que l'acheteur établisse la responsabilité du vendeur et le défaut, et dans les mêmes conditions que les garanties délivrées par les différents fournisseurs du vendeur dont les notices de garantie sont disponibles sur demande et fournies avec les matériels, et sous réserve du parfait respect des manuels d'utilisation et d'entretien en vigueur disponibles sur demande et fournis à la livraison. Le diagnostic est établi par le vendeur ou/et un représentant du fournisseur. A défaut d'accord du client sur ce diagnostic, le client diligentera à ses frais une expertise amiable indépendante respectant les principes du contradictoire et des usances de la profession des experts Français. Le service Après-Vente (sous ou hors garantie) consiste à la réparation en atelier des vices ou à la fourniture d'un matériel neuf équivalent, ou à la reprise contre dédommagement tenant compte du prix d'achat facturé vices déduits, les frais de dépose/remise étant à la charge du responsable sauf l'accessibilité au milieu en cause et ses conséquences qui seront toujours à la charge de l'acheteur qui veillera à prévoir et préserver les accès à tous les matériels fournis dans le cadre du projet de construction de piscine et des aménagements concernés ultérieurs.

Les garanties ne sont valables que sur le territoire métropolitain et en Corse. Elles démontrent à compter de la date de facture des marchandises concernées. Elles sont non-transférables et bénéficient uniquement à l'acheteur désigné sur la facture sauf la garantie décennale sur la coque qui bénéficie au propriétaire de la piscine, quels que soient les intermédiaires sous réserve de justifier de la traçabilité, et sauf transférabilité prévue avec un intermédiaire par contrat écrit séparé. Le défaut de paiement suspend le bénéfice de la garantie. Tous retards de paiement ou interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci sauf le bénéfice de l'article L211-15 du code de la consommation.

Outre ces modalités et conformément à la loi, le vendeur reste tenu des défauts de conformité du bien au contrat et des vices rédhibitoires dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du code civil.

Reproduction des articles L211-4, 5 et 12 du code de la consommation et des articles 1641 et 1648-1 du code civil - Art L211-4 Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. Art L211-5 Pour être conforme au contrat, le bien doit : 1) Être propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant : - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ; - présenter les quantités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ; 2) Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. Art L211-12 L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Art 1641 Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. Art 1648-1 L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.



En choisissant Alliance Piscines, vous bénéficiez

- de la garantie décennale d'un installateur indépendant agréé par la marque,
- de son assurance de responsabilité civile (RC) décennale sur l'ouvrage piscine réalisé,
- de la garantie décennale sur la coque polyester par les usines de fabrications françaises de la marque (*étanchéité et solidité de la structure et du revêtement intérieur « gel coat »*),
- des services après-vente de proximité des revendeurs, pisciniers, pour le matériel, et de chaque usine pour la coque polyester, pour intervenir sous ou hors garantie et garantir la pérennité de votre piscine,
- de l'assurance RC sur la coque polyester des usines Alliance Piscines par une compagnie de premier ordre, adhérente à la Convention de Règlement de l'Assurance des sinistres Construction et exerçant sous le contrôle réglementaire des autorités de régulation françaises (*et non simplement en Libre Prestation de Service*).

Valorisez votre bien immobilier tout en ayant l'assurance d'un budget maîtrisé, grâce aux partenaires de financement. Un projet de piscine coque polyester représente un budget global offrant des solutions de long terme au meilleur rapport qualité/prix.